

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame BELHACHE-DIET : Madame Le MAIRE, vous engagez la Ville à garantir à 50 % un emprunt de 4,3 millions d'euros pour QUEVILLY HABITAT. Concrètement, ça veut dire que si ce bailleur ne rembourse pas, ce sont les Bondevillais qui paieront. En échange de ce risque qui nous semble un peu colossal, qu'obtenons-nous, qu'avons-nous en échange de ce risque que nous supportons ? Une possibilité de réservation de quelques hypothétiques droits de réservation. On ne sait pas combien, sur quel critère. Il n'y a pas de détails, il n'y a pas de transparence. Pouvez-vous nous dire combien de logements vont revenir à la commune, à quel prix et selon quels critères d'attribution ? Pouvez-vous également nous expliquer pourquoi vous n'exigez aucune contrepartie en termes de qualité des logements, en termes de loyer et d'engagements environnementaux ? On a voté précédemment des engagements pour la COP 2030 et là, il n'y a pas de gain pour les Bondevillais. On supporte les risques, mais il n'y a pas de contrepartie. En l'absence de contrepartie, nous nous abstiendrons.

Madame Le MAIRE : Cette demande de QUEVILLY HABITAT, et d'autres bailleurs que nous avons acceptées par le passé. Ils sont tenus de respecter les nouvelles normes environnementales dans toutes constructions qui sont imposées par l'État et dans tout permis de construire. Ça, c'est une première réponse. Pour les nombres, nous n'avons pas de nombre défini. Mais ils s'engagent à donner priorité à tout Bondevillais qui voudrait aussi changer de logement. Il sera prioritaire avant un extérieur. Et après, ce sont des loyers... pardon... des loyers LLI, ce sont des intermédiaires, ce sont d'autres capacités, en T3 et T4, donc pas en T1 et en T2.

Madame DELBOS : Je me permets justement de poser une question puisque dans la précédente délibération vous précisiez bien, justement : « considérant le contexte de tension dans le secteur du logement sur le territoire de la commune ». Alors là, en effet, c'est vrai que QUEVILLY HABITAT est une société de HLM. Mais sincèrement, en voyant les loyers, ce n'est pas toujours le cas. Là, vous avez précisé justement que ce sont des logements en LLI. Comment pouvez-vous justement calculer cette tension sur cette... sur ce... sur cette tranche de demande, finalement ? Parce que je suppose... je précise juste... en ce qui concerne les HLM, vous pouvez peut-être voir, en effet, cette tension, si elle existe. Mais comment vous pouvez voir, justement, cette tension et comment vous pouvez voir à quelle taille elle correspond sur les logements LLI ?

Madame Le MAIRE : Ce sont les bailleurs eux-mêmes qui font leur business plan, on va dire. Ils nous l'ont présenté avec une tension et donc une capacité à remplir très rapidement. Je soumetts donc au vote ce projet...

Monsieur QUIBEL : Commission urbanisme, elle est où là-dedans ?

Madame Le MAIRE : C'est une demande de bailleur. Il n'y a pas d'obligation de passer en commission. Il n'y a pas de travaux...

Monsieur QUIBEL : C'est la façon dont vous faites travailler vos commissions. Elles ne travaillent pas.

Madame Le MAIRE : Par contre, c'est passé en commission finances. Vous aviez des gens présents. Je soumetts donc au vote.

Mesdames JARNIOU, HAUCHARD, DELBOS, BELHACHE-DIET et BOTTAIS ainsi que Messieurs GOUPIL, QUIBEL, DUPONQ s'abstiennent.

AFFAIRE N°10 : Convention de mise à disposition de l'EVS avec l'association Fierté Colorées

Madame Le MAIRE : L'association « Fiertés Colorées » a sollicité la Mairie et le CCAS aux fins de pouvoir effectuer une permanence mensuelle au sein de l'Espace de Vie Sociale *Joséphine Baker*, situé dans le quartier Jean Moulin. Le but de ces permanences sera d'échanger avec les personnes LGBTI+, de répondre à leurs questions et si nécessaire, de leur apporter du matériel de santé sexuelle ainsi que des conseils en matière de santé.

Les permanences se tiendront le troisième samedi de chaque mois, de 9H00 à 12H00 à l'EVS, dans le bureau dédié à l'accueil des partenaires selon le calendrier précisé dans la présente délibération.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville étant propriétaires des murs de l'EVS, le CCAS étant le gestionnaire, une convention tripartite Ville/CCAS/ Association doit être établie afin de préciser les conditions de la mise à disposition de cette salle à l'Association.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la mise à disposition d'un bureau à titre gratuit au sein de l'EVS un samedi par mois à « *Fiertés Colorées* »,
- De m'autoriser à signer la convention tripartite Ville/ CCAS/ Association jointe à la présente délibération.

Monsieur GOUPIL : Pourquoi ils l'ont à titre gratuit ?

Madame Le MAIRE : Toutes les associations qui ont une permanence l'ont à titre gratuit. Donc, pour permettre une équité de traitement et permettre à des associations qui n'ont pas de gros moyens de pouvoir venir dans les quartiers, venir et écouter. C'est la raison.

Madame BOTTAIS : Alors forcément, je vais être pour également. Il y a aussi du positif quelques fois. Par contre, je m'interroge : pourquoi ne le faire que maintenant ? Pourquoi pas avant, alors qu'on avait une association présentée par Monsieur Frédéric Hautemer lorsque j'étais encore dans votre majorité, puisque c'était moi qui l'avais reçue. Et en fait, on avait laissé totalement le projet tomber puisque ce n'était pas hyper intéressant au moment. Pourquoi maintenant ? Pourquoi faire remonter, à quelques mois peut-être de la fin de votre mandat, cette association ? Pourquoi la mettre en lumière d'un coup comme ça alors qu'on aurait pu le faire bien avant ? Alors qu'on avait Monsieur Frédéric Hautemer qui était là, on avait une autre association qui aurait pu faire une fusion.

Madame Le MAIRE : Là, il y a eu une demande de l'association, premièrement. Ensuite, c'est sur l'EVS, quartier Jean Moulin, quartier Rosa Parks, d'où cette demande doublement. En plus, l'EVS n'était pas construit à cette époque, il me semble. Il y a cette demande à ce moment-là. On vous propose de le voter, c'est quelque chose en effet de très positif. Je ne vois pas pourquoi on passerait à côté.

Madame BOTTAIS : Je n'ai pas dit qu'il fallait passer à côté. Mais justement, comme vous l'avez dit, à l'époque il n'y avait rien de construit. On avait une autre association qui voulait justement soutenir cette cause et on ne l'a jamais fait auparavant.

Madame Le MAIRE : Mais mieux vaut tard que jamais, il me semble.

Madame BOTTAIS : Vive les élections, il me semble...

Madame Le MAIRE : Rien à voir, il y a plusieurs mois, voire années que c'est dans les tuyaux, comme on dit. C'est une association métropolitaine d'ailleurs, qui le fait dans d'autres communes. C'est le fait de voir leur implication et leur demande écrite de pouvoir venir justement soutenir cette cause. Nous, on a proposé cette permanence sur un EVS qui est totalement une antenne de vie sociale, d'où cette demande ce soir.

Madame BOTTAIS : On est vraiment en retard sur beaucoup de choses, nous...

Madame Le MAIRE : Je sou mets au vote.

L'ensemble du Conseil Municipal vote pour cette délibération, qui est donc adoptée.

AFFAIRE N°11: Convention Bondeville Solidarité – Autorisation de signature

Madame Le MAIRE : L'association « Bondeville Solidarité » est une association bondevillaise à but non lucratif œuvrant pour aider les personnes et les familles ayant des difficultés financières et matérielles. Son activité consiste en la constitution et la distribution de colis alimentaires aux habitants en situation de précarité alimentaire.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis 37 ans, Bondeville solidarité lutte contre les inégalités sociales et permet à de nombreux bondevillais d'acheter, à des tarifs très bas, des colis alimentaires.

Suite au renouvellement du bureau, il convient d'établir une nouvelle convention tripartite entre la Ville, le CCAS et l'association « Bondeville Solidarité » afin de fixer les rôles de chacun.

Le CCAS, pour sa part, continuera à établir et instruire les dossiers administratifs des usagers demandeurs du colis alimentaire. La Ville, quant à elle, continuera à mettre à disposition à titre gracieux, le local situé 2 rue des Bernardines ainsi le véhicule Renault MASTER immatriculé FC831KB, à hauteur d'une journée par semaine, afin de permettre au Président de l'Association d'aller récupérer les denrées alimentaires.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Madame HAUCHARD : Pour commencer, nous sommes pour, évidemment, Bondeville Solidarité, mais nous avons quelques questions. Comme pour l'association Les Papillons, c'est une belle cause, un objet sensible, primordial pour de nombreux Bondevillais. Mais comme pour pratiquement toutes les affaires traitées ce soir, pourquoi le Conseil n'a pas de données chiffrées, ni d'évaluation, pas de bilan ? Cela nous permettrait de réfléchir au sens donné à cette politique. Pourquoi un nouveau bureau et qui y siège ? Un local est mis à disposition, un véhicule Renault Master également, mais qui assure l'entretien, les charges ? Plus précisément, combien cela coûte-t-il aux contribuables bondevillais ? Comment peut-on renouveler une convention sans disposer d'un minimum d'informations ?

Madame Le MAIRE : Donc je vais essayer de répondre à tous. Pourquoi un nouveau bureau ? Parce que les personnes ont le droit d'arrêter pour des raisons diverses, qui leur sont propres et que je respecte. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ancien bureau, qui a fait un travail énorme pendant 11 ans exactement. On a la chance, encore, d'avoir des bénévoles qui veulent se lancer, reprendre, et tant mieux. Ils fonctionnent grâce aux subventions de la Ville et autres, plus la mise à disposition de locaux. Pour obtenir une subvention de la Ville, quand on la passe dans le budget, il y a toujours eu un contrôle des comptes, vérification des demandes et de l'usage des fonds. Donc il y a bien une vérification. Comme on l'indique aussi, c'est bien le CCAS qui instruit les demandes d'aides alimentaires. Il n'y a aucun changement sur celles-ci et cela a d'ailleurs été voté au CCAS et approuvé au dernier CA.

Madame BOTTAIS : Alors moi aussi, bien évidemment, je défends cette cause par-dessus tout. J'ai même été inquiétée à un moment donné, puisque j'ai cru que ça devait cesser. Pouvez-vous nous dire qui est le Président de Bondeville Solidarité, puisque je pense qu'il y a eu des changements ?

Madame Le MAIRE : Oui, il y a eu des changements, tout à fait...

Madame BOTTAIS : Oui, je suis un peu perdue, je ne sais plus qui siège, comme le dit Madame HAUCHARD. Là, c'est vrai que je suis un peu paumée, j'avoue. Ma difficulté : je voudrais savoir, les colis alimentaires, est-ce qu'ils viennent d'un groupe qui nous distribue... qui est au Houlme ? Est-ce que le siège est au Houlme ?

Madame Le MAIRE : Actuellement, il y a le même fonctionnement. Il y a des denrées que l'on va chercher tous les jeudis à la Banque Alimentaire du Houlme, en effet. Mais il n'y a aucune interdiction d'aller récupérer des denrées dans d'autres commerces et ça, c'est de la responsabilité de l'Association et de son Président.

Madame BOTTAIS : Oui, oui, ça je ne conteste pas. Autrefois, j'avais eu une discussion... alors vous me confirmez que c'est toujours le Houlme. J'avais eu une discussion avec la Directrice qui hésitait à poursuivre la distribution de colis alimentaires sur la commune de Notre-Dame de Bondeville, puisque certains élus se servaient. C'était revenu à ses oreilles. Certains ont avoué prendre des petites choses, vite fait bien fait. La Directrice était indignée. J'ai un écrit. Elle a longuement hésité. C'est parce que, comme d'habitude, avec mon petit coup de gueule, j'ai dit que peu importe, il fallait que ça continue pour ne pas mettre des familles en péril, et des gens dans des situations difficiles. Des étudiants, des retraités, peu importe. Là-dessus, j'espère que vous allez être bien plus vigilante. Vous